Commissions Extra-Municipales

Une commission extra-municipale est créée pour aborder un projet structurant d'intérêt général communal.

Les différents Commissions Extra-Municipales madeleinoises

Quatre Commissions Extra-Municipales ont déjà été créées :

- **Médiathèque, 2008**

Les préconisations des membres de la CEM ont porté sur les dimensions de ce nouvel équipement, les espaces, les publics, son fonctionnement quotidien ainsi que les médias disponibles.

- **Chaufferie Huet, 2011**

Les réunions de la CEM sur le devenir de la Chaufferie Huet ont permis de réfléchir à la valorisation architecturale du bâtiment, sa place dans l'environnement urbain ainsi que la capacité d'accueil du lieu transformé.

- **Cœur de Ville, 2012**

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de réfléchir au devenir de la place des Fusillés & Déportés et alentours. À savoir : reconfiguration de l'espace existant, redynamisation et recomposition commerciale, création d'un espace multifonctionnel… Ce projet a fait l'objet d'un appel à idées permettant de recueillir les avis des Madeleinois sur leur Cœur de ville idéal.

- **La Nouvelle Madeleine, 2016**

La CEM s'est réunie autour de différents axes de réflexion afin de proposer des perspectives d'aménagement des Places Haute et Billecoq. Vieillissantes et situées au dessus de parkings privés, ces 2 places nécessitaient une réfection et une rénovation en sous-sol et en surface. Ce sont sur les aménagements en surface que la CEML est intervenue pour repenser les espaces de cheminements piétons, l'accessibilité, etc.

- **SILILAM, 2018**

Le Syndicat Intercommunal Lille-La Madeleine a été crée en 1972 pour la réalisation et la gestion d'un parc des sports. Ayant constaté que cette forme de gestion mutualisée avait perdu de son intérêt, le SILILAM a été dissout en décembre 2017. Le site comprend plusieurs espaces :

- Le parc Yvonne Abbas qui restera en l'état
- La plaine rustique à l'autre extrémité du site qui pourra bénéficier d'aménagements
- La partie centrale dont le projet reste à définir entièrement

Une CEM, qu'est ce que c'est ?

Une Commission Extra-Municipale se compose de 24 membres :

- 12 membres du Conseil Municipal de la majorité et de l'opposition
- 6 « personnalités qualifiées » dont l'expérience, les compétences et les connaissances sont utiles à la réflexion
- 6 habitants après examen de leur candidature

Généralement, sa durée de vie est de six mois. À l'issue de cette période, la CEM rend un rapport synthétique des réflexions et propositions de ses membres. Ce rapport est présenté et débattu en Conseil Municipal.

rgba(255,255,255,1)